

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération n° 2025-10

Nombre de membres : Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2025

En exercice: 19 Date d'affichage électronique de la convocation : 6 mars 2025

Présents : 15 Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Pouvoirs: 4

Votants: 19 <u>Présents</u>: Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN -

Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU -

David OHANNESSIAN - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON – Vincent BRUN a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à

Thomas RIGAUD

Absent (s:):

Objet: FINANCES – Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sainte-Consorce tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Sainte-Consorce contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1500€
- à la Protection civile, 18 rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS

PROTECTION CIVILE RIB

Crédit Mutuel RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE Identifiant national de compte bancaire - RIB Guichet N° compte Clé Devise Domiciliation 00020164306 **CRCM PARIS AG GDS COMPTES** 10278 00598 **EUR** Identifiant international de compte bancaire (BAN (International Bank Account Number) **BIC (Bank Identifier Code) FR76** 1027 8005 9800 0201 6430 684 **CMCIFR2A Domiciliation** Titulaire du compte (Account Owner) CRCM PARIS AG GDS COMPTES FNPC **TOUR ESSOR** 18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD 75009 PARIS 14 RUE SCANDICCI **93500 PANTIN ©**01 53 48 65 37 Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants: 19 – suffrages exprimés: 19 - Abstention: 0 Pour: 19 – Contre: 0

vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des

et sa publication sur le site internet de la commune

retards d'exécution.

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte pour un montant de 1500 €,
- **Habilite** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire

Jean-Marc THIMONIER .

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture